

BAREME DES HONORAIRES au 26/02/2025

Location/gestion

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES TTC*	
LOCATION	MODALITES	A LA CHARGE DE
	(% , forfait, tranches)	
➔ Locaux d'habitations nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)		
➤ <u>STUDIOS & T1</u>	FORFAIT	- bailleur : 250,00 € - locataire : 250,00 €
➤ <u>MAISONS & APPT</u>		
- entremise et négociation (hors mandat de gestion)	1,20% loyer annuel	bailleur
- visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail (*)	- 4,5% loyer annuel - 4,5% loyer annuel	- bailleur - locataire
- état des lieux location vide/meublée (*)	- 2,4% loyer annuel - 2,4% loyer annuel	- bailleur - locataire
➤ <u>LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS</u>		
- négociation, rédaction de bail, état des lieux	- 9% du loyer annuel	preneur
➤ <u>GERANCE LOCATIVE</u>		
- gestion mensuel	- 7,80% du montant du loyer mensuel hors charges	
- frais de recommandé	- 12,50 €	
➤ <u>HONORAIRES VACATION (heure)</u>		
	90 €	

* TVA au taux en vigueur de 20%

(*) le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire :

- 8€/m² pour la visite, la constitution du dossier locataire et la rédaction de bail
- 3€/m² pour l'état des lieux